



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un premier recul du ministère mais des craintes toujours vives subsistent

Aujourd'hui 18 mai, près de 10 000 enseignantes, enseignants et parents venus de toute la France ont manifesté à Paris pour exiger l'abandon de la loi Blanquer et un autre projet pour une école.

Ce sont les nombreuses et massives mobilisations enseignantes, soutenues par les parents d'élèves et les élus qui ont permis la suppression par le Sénat de l'article créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF).

Le SNUipp-FSU demande à la commission mixte paritaire, composée pour moitié de parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale, de ne pas le réintroduire et s'adresse également au ministre afin qu'il confirme l'engagement donné devant les sénateurs de ne pas réintégrer cet article à la loi. Sur ce sujet comme sur d'autres, les amendements sénatoriaux dégradent encore le texte initial adopté par l'Assemblée et sont de nature à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, comme l'article 1 qui limite encore davantage la liberté d'expression ou l'interdiction de signes religieux pour les accompagnants alors que les parents d'élèves ne sont pas soumis au devoir de neutralité.

Le SNUipp-FSU s'adresse aux députés notamment sur les dangers de l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes sous l'autorité de la directrice ou du directeur et qui les évaluerait alors que les discussions sur cette question viennent à peine de débiter avec le ministère. Si l'école publique fonctionne, c'est grâce à cette dynamique d'équipe, où l'ensemble des équipes enseignantes est investi dans le bon fonctionnement de l'école. Cette spécificité est reconnue par les familles et la communauté éducative dans son ensemble. La force du premier degré réside dans ce collectif de travail où les directeurs et directrices assument certes un rôle important et des responsabilités particulières, mais restent des pairs parmi leurs pairs.

Le SNUipp-FSU poursuit les mobilisations, notamment le jour de la commission mixte paritaire, pour l'abandon de l'ensemble de ce texte de loi. C'est bien d'un autre projet dont l'école a besoin pour s'attaquer aux inégalités scolaires et démocratiser ainsi la réussite de tous les élèves.